

Référence à rappeler pour vos paiements—compte abonné

SYNDICAT DES EAUX

DE LA PLAINE ET DES COLLINES
DU CATELAN

232, rue du Stade
38890 MONTCARRA

Tél. Bureaux : 04 74 92 40 28
Astreinte Eau Potable : 04 74 92 47 62
Astreinte Assainissement : 06 99 97 79 87
Télécopie : 04 74 92 55 59
E-mail : contact@sepecc.fr

Site web : www.syndicat-eaux-catelan.fr

Info. facture : mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Référence client
XXXXX / 2023XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Adresse point de comptage

Adresse concernée par la facture

DESTINATAIRE

FACTURE EAU ET ASSA

Facture de Janvier sur base consommation estimée
Facture de Juillet sur base consommation relevée/régularisation

RELEVÉ

RECAPITULATIF DE V
(Détail voir au dos)

CONSOMMATION

Abonnements-Location	113,88
Consommations	291,44

TOTAL FACTURE 405,32 €

Solde antérieur
Total dû 405,32

Date limite de paiement : 17/08/2023

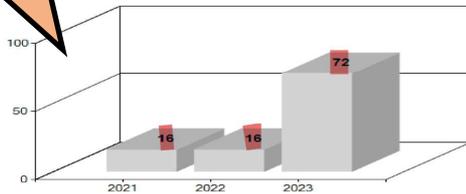
Modalités de règlement voir au dos

RECOMMANDATIONS :

1- SI VOUS DEMENAGEZ : Vous devez demander la résiliation de votre contrat ou la dépose de votre compteur par courrier, faute de quoi les redevances vous seront toujours facturées.
Après votre installation : Attention aux FUITES.
Prenez soin de votre compteur et ENTRETENEZ votre regard

Suivi des consommations ANNUELLES

Historique des consommations



Réseau :

QUALITE DE L'EAU : vous pouvez consulter les analyses d'eau sur le site du Ministère de la Santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr et les bilans de la qualité de l'eau sur le site de l'ARS : https://carto.atlassepecc.fr/ars_metropole_udi_infofactures.map

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte bancaire à débiter votre compte conformément aux instructions de votre banque. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les modalités de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 jours ouvrés de la date de débit.

DATE LIMITE DE PAIEMENT

Montant de Mandat :

Montant : 405,32 €

Créancier : SEPECC

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :
Titulaire du compte :

N° du compteur

Relevés du compteur pour la période facturée

Consommation facturée

Période d'abonnement EAU facturée

Période de consommation EAU facturée

Période d'abonnement ASSAINISSEMENT facturée

Période de consommation ASSAINISSEMENT facturée

Redevance sur la consommation ASSAINISSEMENT reversée à l'Agence de l'Eau

Redevance sur la consommation EAU reversée à l'Agence de l'eau

Moyens de paiement : Attention la paiement par Carte Bleue est possible uniquement en ligne depuis notre site web

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF.

Ref. à rappeler : _____

Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Date	Index	Date	Index	m ³	
	11/05/2023	73	21/10/2022	8	65	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Eau Potable						141,67
TARIF ANNUEL						
Abonnement Domestique Eau (Tarif annuel)	181 J.	92,63	45,93	5,50	2,53	48,46
période du 01/01/2023 au 30/06/2023						
Consommation EAU						
période du 22/10/2022 au 31/12/2022	23 M3	1,23	28,29	5,50	1,56	29,85
période du 01/01/2023 au 11/05/2023	42 M3	1,43	60,06	5,50	3,30	63,36
Assainissement						233,01
Abonnement Assainissement (Tarif annuel)	181 J.	119,92	59,47	10,00	5,95	65,42
période du 01/01/2023 au 30/06/2023						
Consommation Assainissement						
période du 22/10/2022 au 31/12/2022	23 M3	2,15	49,45	10,00	4,95	54,40
période du 01/01/2023 au 11/05/2023	42 M3	2,45	102,90	10,00	10,29	113,19
Organismes publics						30,64
Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau	65 M3	0,28	18,20	5,50	1,00	19,20
Modernisation des réseaux - Agence de l'Eau	65 M3	0,16	10,40	10,00	1,04	11,44
TOTAL A PAYER			374,70		30,62	405,32

LES MOYENS DE PAIEMENT MIS A VOTRE DISPOSITION POUR LE REGLEMENT DE VOTRE FACTURE :

En numéraire : En vous présentant le Mardi ou Jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 au guichet du Syndicat des Eaux .

Par virement : TRESOR PUBLIC Grenoble - IBAN : FR76 1007 1380 0000 0020 0097 838 BIC : TRPUFRP1 Merci de préciser impérativement la REFERENCE CLIENT

La mensualisation : Contactez le Syndicat des Eaux qui vous conseillera dans une démarche personnalisée.

Par chèque : Vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le volet TIPSEPA. Envoyez le tout, sans autre courrier, sous pli affranchi à l'adresse qui figure sur le TIPSEPA.

Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA: Datez et signez le TIPS dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIPSEPA. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIPSEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un R.I.B. sans l'agrafer ni le coller. Envoyez votre règlement, sans autre courrier, sous pli affranchi à l'adresse qui figure sur le TIPSEPA.

En ligne par Carte Bleue : depuis notre site web : www.syndicat-eaux-ca en cliquant sur "REGLER MA FACTURE EN LIGNE" et "Créer un compte"